Siège social: 50 rue de Bourgogne - 75007 Paris - CCP 32.228 84 - La Source

Bulletin n° 1

Janvier 1974

EDITCRIAL

Tous les archivistes, ecclésiastiques ou religieux, qui ont participé à la session organisée à leur intention les 18 et 19 septembre dernier, s'attendent à recevoir ce premier bulletin. Lors de cette rencontre, ils ont, en effet, décidé de fonder l' "Association des Archivistes de l'Eglise de France".

Immédiatement porté, par cette assemblée constituante, à la présidence de l'association naissante, j'ai aussi reçu la charge de la mettre sur pied en recourant aux conférenciers de la session et à quelques autres participants, ainsi qu'à deux religieuses (celles-ci ont pu être choisies par et parmi — les historiennes et archivistes réunies à Paris les 8 et 9 décembre 1973); de la déclarer selon la loi de 1901 et de la mettre à même de rendre les services qu'en attendaient les membres de cette assemblée constituante.

Le 10 décembre 1973 (J.O. du 22 décembre 1973), a pu être déclarée à la préfecture de police l'Association des archivistes de l'Eglise de France, ayant pour but de : favoriser la sauvegarde et la bonne conservation de l'ensemble des documents témoignant de la vitalité de l'Eglise catholique en France; et promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre les membres et l'exercice de leur activité.

Cette déclaration était signée par les membres du conseil d'administration: Charles Molette (Centre de recherches d'histoire religieuse de Paris), président; Raymond Darricau (Université de Bordeaux-III et Pierre Bizeau (archiviste du diocèse de Chartres), vice-président; Père Raoul (archiviste des Capucins de la province de Paris), secrétaire général; François de Vigan (archiviste du diocèse de Paris), trésorier, et Yves Poutat (chargé des archives éducatives et religieuses des Frères des Ecoles chrétiennes), trésorier-adjoint; soeur Stanislas Kostka (bibliothécaire-archiviste de Saint-Thomas-de-Villeneuve), archiviste; Joseph Dehergne (archiviste des Jésuites de la province de Paris); Léon Berthe (archiviste du diocèse d'Arras) et soeur Jeanne de Lavernette (secrétaire-générale-archiviste de Nazareth), membres du conseil.

La "Fondation L'Entraide salésienne", 50 rue de Bourgogne, Paris (7è), a bien voulu accueillir le siège social du berceau de l'Association. Et le service des Chèques postaux lui a ouvert un compte courant.

Voici maintenant le premier bulletin, dont le sommaire se trouve à la dernière page.

* *

Je n'ai pas besoin de redire ici tout ce qui a pu être dit lors de la session de septembre. L'importance et l'urgence de la tâche entreprise, le sérieux et la cordialité des participants, sont le gage de l'avenir de l'association et des services qu'elle pourra rendre.

Nul ne songe à se cacher les difficultés à venir. Puisse notre association apporter à chacun l'aide souhaitée par la mise en commun qu'elle procurera.

L'association naissante a retenu l'attention de l'Assemblée des Evêques réunis à Lourdes et a reçu leurs voeux, auxquels se joithent ceux des Supérieurs majeurs. D'ores et déjà, plusieurs évêques se sont personnellement intéressé à la question, désirant traduire dans les faits les voeux de Lourdes; c'est ainsi qu'à Bordeaux la réorganisation des archives diocésaines est entreprise

sous la direction de Monseigneur Laroza : mise en ordre des fonds poussiéreux et ficelés de l'Archevêché; récupération des archives du Petit Séminaire, de la direction des oeuvres, des diverses paroisses, etc.; et dépôt (selon la formule-type dont un exemplaire avait été remis lors de la session) aux Archives départementales des registres de catholicité antérieurs à 1875.

Un autre résultat de la session, c'est la participation de trois archivistes ecclésiastiques ou religieux, au stage international aux Archives nationales à Paris. Et il est à souhaiter que, de la même manière, un petit contingent d'archivistes ecclésiastiques et religieux puisse s'inscrire chaque année à ce stage.

En outre, tout récemment, nous avons pu communiquer aux diverses Semaines religieuses une "mise en garde" contre une tentative d'écumage assez peu respectueuse des sources documentaires du patrimoine religieux du pays.

* *

Projets à court terme. - Je me bornerai, ici, à reprendre, tout simplement, les souhaits qui furent exprimés au terme de la session e septembre :

- 1. Aider à la constitution de "commissions locales", afin que sur place une collaboration constante, efficace et prochaine puisse soutenir le travail de chaque archiviste. Ceux qui ont une expérience positive en ce domaine pourraient-ils se faire connaître (et même, si ce n'était pas trop demander, envoyer une note de quelques lignes, afin de communiquer le fruit de leur expérience).
- 2. Revoir les cadres de classement déjà proposés, les compléter si nécessaire au contact de l'expérience (c'est pourquoi l'abbé Bizeau rappelle ici le cadre de ce classement des archives paroissiales): afin qu'une progressive harmonisation facilite le travail des archivistes et la consultation de leurs fonds.
- 3. Elaborer un règlement général des archives ecclésiastiques et religieuses en France, adapté au caractère propre des fonds considérés, en se servant de l'expérience acquise de divers côtés, en tenant compte des besoins et des désirs des archivistes intéressés, tant pour ce qui concerne les versements, que pour ce qui concerne le classement et la consultation.

Il est bien évident que ces projets ne pourront aboutir à la réalisation, dont la nécessité a été affirmée avec tant de force en septembre dernier, que par une véritable entraide mutuelle.

Une demande. - Afin que ce bulletin, et l'Association dont il est l'organe, répondent pleinement au but qui s'est affirmé à l'heure de la fondation, voudriez-vous transmettre à la rédaction :

- toutes vos remarques, questions, suggestions, etc.;
- toutes les indications, précises, que vous pourriez avoir sur des archives disparues (et ce qui a été fait pour les récupérer), sur des archives en péril (et les moyens que vous préconiseriez pour leur sauvegarde);
- votre expérience en ce qui concerne la question des "dépôts", effectués ou projetés, dans des fonds publics.

Bon courage! Et tous mes voeux à l'Association!

Prenant la parole au cours de l'été devant les participants du troisième congrès des professeurs d'histoire de l'Eglise en Ibalie réunis à Viterbe dans le palais des Prieurs, le cardinal Gabriel Garonne, préfet de la congrégation de l'enseignement catholique, envisageait l'Histoire à la lumière de la Foi. Dans son allocution, le cardinal commençait par déclarer qu'aujourd'hui, l'histoire a pris une grande place dans le monde de la théologie : son champ d'exploration est l'Eglise qui est en même temps fille de Dieu et fille de l'histoire. Il montrait ensuite comment il fallait étudier et enseigner l'histoire. Il terminait enfin par ces mots : Ayez confiance dans votre mission : c'est une mission et un service indispensable à l'Eglise.

Ces paroles ont un sens profond. Elles vont au fond même des problèmes qui nous préoccupent aujourd'hui. Il est temps en effet de rendre à l'histoire sa dignité. Il appartient aux historiens de s'y employer. Ils doivent inciter le grand public à se défier des contrefacteurs de l'histoire et à prouver par leur exemple son intérêt humain aussi bien qu'éducatif.

La pratique de l'histoire, en effet, n'est pas seulement recommandable comme celle de toutes les sciences d'observation, en raison des qualités qu'elle requiert : culte désintéressé de la vérité pour elle-même, attention scrupuleuse et ingénieuse dans la recherche, sagacité dans l'interprétation ... L'histoire possède une vertu plus haute que celle d'auxune autre science réputée exacte ou étiquetée humaine: celle de nous apprendre l'homme.

S'agissant de la personne, elle nous en dit plus long que la psychologie ou la sociologie mêmes, trop souvent abstraites. Elle nous fait entrer en contact avec les types d'hommes les plus variés, et nous commande à leur égard la même sympathie compréhensive. Elle nous habitue à admettre la diversité des comportements, des mentalités, des cultures et, par là, elle peut être la meilleure école d'esprit social, d'amitié humaine. S'agissant des communautés, elle leur donne leurs titres d'existence et de noblesse. Tout peuple qui aspire à l'indépendance se retourne vers elle pour se donner une identité. Toute nation menacée dans son intégrité ou sa personnalité lui demande les raisons de vivre, l'héritage des traditions sur lesquelles fonder sa résistance.

Magistra vitae: à condition qu'on ne la rabaisse ni au niveau d'un pur exercice de recherche sans prolongement moral ni, plus bas encore, au niveau d'un passe-temps pour amuser notre ennui et satisfaire de basses curiosités, l'histoire l'est en effet, autrement peut-être qu'on ne le disait autrefois, mais très réellement. Aux spécialistes de le prouver à un monde distrait, fasciné par les perspectives de l'avenir au point de devenir insensible aux leçons du passé.

L'histoire élargit notre horizon, éclaire l'avenir par le passé, nous aide par ses leçons à comprendre le présent : "De l'histoire, dit Montaigne, il se tire une merveilleuse clarté pour l'entendement. Nous sommes tous contraints et amoncelés en nous et avons la vue raccourcie à la longueur de notre nez."

Mais l'histoire dépasse largement ces perspectives, si intéressantes soient-elles. Elle a des dimensions spirituelles. Notre vie est une histoire, notre religion est essentiellement une religion historique, Jésus étant au coeur même de l'histoire des Hommes. Si d'autres systèmes religieux ont pu fonder leurs croyances et leurs rites sur une mythologie à peu près extérieure au temps humain, le christianisme est une religion d'historiens.

Recevant en 1955 les participants au Xème congrès international des sciences historiques. Pie XII se plaisait à souligner ce caractère de l'histoire dans un discours qui fut très remarqué. "L'histoire, enseignait-il, se range parmi les sciences qui ont avec l'Eglise catholique d'étroites relations. A tel point que nous n'avons pu vous adresser notre salut de bienvenue sans mentionner presque involontairement ce fait. L'Eglise catholique est elle-même un fait historique; comme une puissante chaîne de montagnes, elle traverse l'Histoire des deux derniers siècles: quelle que soit l'attitude adoptée à son égard, il est donc impossible de l'éviter. Les juyements que l'on porte sur elle sont très variés; ils vont de l'acceptation totale au rejet le plus décisif. Mais quel que soit le verdict final de l'historien dont c'est la tâche de voir et d'exposer tels qu'ils se sont passés autant que possible - les faits, les événements et les circonstances, l'Eglise croit pouvoir attendre de lui qu'il s'informe en tous cas de la conscience historique qu'elle a d'elle-même, c'est-à-dire de la manière dont elle se considère comme un fait historique et dont elle considère sa relation à l'histoire humaine."

Le pape Jean XXIII ne pensait pas autrement. Tout un chapitre, tout un livre serait à écrire sur l'estime et l'amour qu'il professait à l'égard de l'Histoire. Le pontife régnant, Paul VI, ne manque aucune occasion d'affirmer l'importance qu'il attache à l'histoire : "Comment pourrions-nous, nous les fidèles d'une religion positive, fondée sur des événements précis, déterminés dans le lieu, le temps, les circonstances de réalités humaines données et transmises par voie de certaines tradition, attachée à des hommes et à des faits que l'on peut identifier dans le devenir de notre monde, comment pourrions-nous ne pas être atta-chés à l'approfondissement des études historiques?, déclara-t-il, recevant en 1967 les directeurs d'Instituts d'études archéologiques, historiques et artistiques. "S'il est vrai, a poursuivi le Saint-Père, que les yeux de l'Eglise sont fixés sur le pôle eschatologique de la fin dernière, il n'est pas moins vrai que cette Eglise ne doit jamais se lasser de tourner ses regards en arrière, vers ses origines, l'histoire du salut, qu'elle est en train de réaliser, vers la vérité historique et la sagesse avec laquelle cette histoire doit être rapportée."

Ces quelques exemples permettent de mesurer la place que l'histoire tient dans la vie de l'Eglise. C'est qu'en définitive elle est un lieu théologique, comme le soulignait Melchlor Cano, l'auteur du premier traité des lieux théologiques : "Les théologiens qui ne sont pas versés dans l'histoire ne méritent pas le nom de théologiens", phrase que Mabillon devait reprendre et commenter dans son Traité des études monastiques.

L'histoire ainsi conque, dans une perspective chrétienne, se traduit sur le plan religieux sous diverses formes. Dans une réunion d'archivistes diocésains, elle se présente comme liée étroitement à l'histoire des Eglises locales et rejoint les recherches les plus actuelles de pratique religieuse, de pastorale ou de spiritualité. Il suffit de lire pour s'en convaincre la Revue d'Histoire ecclésiastique (Louvain), la Revue d'Histoire de l'Eglise de France (Paris), la Rivista di storia della Chiesa in Italia (Rome) ou la Revue d'histoire de la spiritualité (Paris).

Mais cette histoire religieuse ne peut être effectuée sur le plan local, comme sur le plan national, sans l'organisation très solide des archives. La tradition de l'Eglise a toujours, depuis les origines et dans les périodes comme dans les pays les plus variés, attaché une très grande importance à leur conservation et à leur ordonnancement. Innombrables seraient les textes que l'on pourrait citer à ce sujet.

Cette saine politique archivistique destinée à assurer la conservation du passé pour garder la mémoire des Eglises et permettre de travailler activement à la construction du présent et de l'avenir, à écrire l'histoire du peuple de Dieu et l'histoire du salut, exige des hommes consacrés à cette tâche avec les moyens nécessaires pour la réaliser. Or, il faut bien le dire, tout est à faire ou presque, de ce côté-là. Il est nécessaire de définir de toute urgence un statut de l'archiviste diocésain dont la position ne correspond absolument pas à la fonction capitale qu'il assume dans la vie des diocèses, ou des congrégations religieuses : garde des actes administratifs, des documents financiers, des correspondances, des dossiers du personnel. Cet acte de justice rendu, il est indispensable de grouper les efforts des archivistes dans une association bien structurée afin de leur assurer la formation, le soutien et l'appui dont ils ont besoin-comme toutes les professions — dans les circonstances les plus variées qui s'offrent à eux.

Ce travail d'organisation réalisé, les archivistes des diocèses pourront alors se mettre à l'oeuvre dans de bonnes conditions dans le cadre d'un plan général de travail. Ils pourront travailler en étroite union avec les archives départementales et municipales de leur département. On pourra créer dans chaque diocèse des commissions d'archives groupant les personnalités intéressées, comme il y a des commissions d'art sacré. Il deviendra possible de créer sur le plan national un dépôt d'archives susceptibles de recueillir les fonds qui ne trouveraient pas de destination, ainsi que les archives des services centraux de l'épiscopat. Voilà un vaste programme qui permettra à l'Eglise de France de conserver ses archives, et aux historiens de lés exploiter méthodiquement.

Je suis arrivé à la fin de ces quelques considérations sur la collaboration souhaitable entre archivistes diocésains et archivistes des congrégations religieuses avec les historiens et avec les archives publiques. Peut-être cet exposé aura-t-il paru, à première vue, s'éloigner du thème que l'on m'avait demandé de traiter? En réalité, je serais assez porté à croire qu'il a été au coeur même du débat qui nous a réunis. En effet, nous nous trouvons, tous ici le savent, et les témoignages que nous avons entendus sont assez clairs à ce sujet, dans une situation très difficile. Des résolutions qui seront prises en conclusion de ce congrès, dépendra finalement le sort des archives de l'Eglise de France. C'est pourquoi, avant d'établir une collaboration pratique avec telle ou telle autorité, pour réaliser une oeuvre historique, avant de communiquer des pièces à tel ou tel chercheur, il faut procéder sans tarder à l'organisation interne de nos dépôts d'archives, donner aux archivistes qui les animent un statut efficace, unir tous les efforts, qui se développent de divers côtés, dans un mouvement commun. Après seulement, pourra venir la mise en oeuvre du matériel archivistique que nous possédons.

Vous m'aviez demandé un témoignage sur la pensée d'un représentant de l'Université dans les questions qui vous préoccupent. Je vous l'ai très simplement et très loyalement donné. Les réactions que vous avez manifestées lors de mon intervention ne laissent aucun doute sur la suite des voeux que j'ai formulée.

Je suis convaincu que l'Eglise de France présentera au monde, comme elle le fait en tant d'autres domaines, un modèle pour l'organisation de ses archives.

Raymond DARRICAU Université de Bordeaux III

SAUVEGARDER LES ARCHIVES PAROISSIALES

Paul VI, lors du VIème Congrès des archives ecclésiastiques de l'Italie, parlait des Archives diocésaines comme de "petites archives". S'il en est ainsi, les Archives paroissiales ne sont que de "très petites archives". Ces très petites archives risquent de disparaître, à moins que l'Eglise ne suive la politique des organismes civils : se regrouper pour survivre. J'avoue que c'est là le fond de ma pensée; c'est ce qu'a réalisé, oserai-je le dire, la Révolution pour nos archives anciennes. C'est le même principe qui semble avoir inspiré la loi du 21 décembre 1970 qui fait rentrer aux Archives départementales toutes les archives des communes de moins de 2 000 habitants ayant plus de 100 ans.

Nous ne parlons ce matin que des archives paroissiales post-consordataires; mais ne perdons pas le fil, elles sont la suite logique des archives de fabriques, en principe engrangées dans la série G des Archives départementales. Les registres de catholicité, part importante des archives paroissiales, seront traités à part.

Jusqu'ici : qui a parlé des archives paroissiales ?

: qui a eu soin de leur conservation ?

: qui a pensé qu'on pourrait en sortir quelque chose d'utile ?

Les paroisses rurales, les archives ou monographies locales sont estimées quantité négligeable et d'un intérêt mineur. Et pourtant, la paroisse rurale et les archives paroissiales font l'objet de plusieurs articles du droit canon (can. 383-384) que nous connaissons tous.

Notre réunion d'aujourd'hui, pour importante qu'elle soit, n'est pas la première qui s'inquiète des archives de la vie religieuse en milieu rural. Au IIème Congrès d'histoire ecclésiastique de France, tenu à Paris en mai 1937, ce fut l'archiviste diocésain de Chartres, M. le chanoine Delaporte, qui indiqua les moyens de conserver les documents de fabriques. L'attention était attirée autant sur les documents écrits que sur "tous les objets qui sans être oeuvres d'art sont cependant précieux pour l'histoire locale". M. Delaporte signala "l'utilité de dresser des inventaires sérieux, de faire placer les objets inventoriés dans une armoire à la sacristie et de verser les documents aux archives diocésaines lorsqu'il y a péril à les laisser sur place". (1) A ce même Congrès, l'archiviste départemental honoraire de la Mayenne, Ernest Laurain, rapportait le témoignage de l'abbé Angot, auteur du Dictionnaire historique de la Mayenne, affirmant qu'en l'espace d'une génération la moitié des archives de fabriques qui lui avaient servi à mettre sur pied son dictionnaire, avaient disparu.

Pour être juste, il faut noter que, lors des Congrès d'archivistes d'Etat, M. Bernard Mahieu, dans son rapport sur les Archives de l'Eglise catholique, fait toujours une mention brève au sujet des archives paroissiales pour signaler une catégorie de documents délaissés. (Voir les Actes du Vème Congrès international des Archives en 1954 (2), texte repris dans le Manuel d'archivistique paru en 1970, pages 434 - 453).

J'ai déjà signalé les articles 383 et 384 du Code de droit canonique. Je dois mentionner aussi un document qui aura eu une portée plus immé-

⁽¹⁾ Revue d'histoire de l'Eglise de France, t. XXIII (1937), pp. 360-361.

⁽²⁾ Archivum, t. IV (1954), pp: 89 - 103.

diatement pratique au niveau des chancelleries épiscopales: le cadre de classement élaboré par un groupe d'archivistes et d'historiens de la vie religieuse, en 1960, au presbytère de Saint-Sulpice et proposé aux diocèses par le secrétariat de l'épiscopat dans sa circulaire du 14 novembre 1961. Ce cadre de classement, ainsi que celui des archives diocésaines, ont été présentés dans La Gazette des Archives (nº 29, 4ème trimestre 1962, pp. 141-150) par M. Guy Duboscq, alors Inspecteur général, aujourd'hui Directeur des Archives de France.

* . *

Après ce préambule sur l'état de la documentation, je parlerai de ma propre expérience : ce qui m'a incité au travail de regroupement des archives, comment je l'ai conduit et quels en ont été les résultats.

Ce qui m'a incité à ce travail ? D'abord un attrait que je tiens de mon père; j'avais été frappé à l'âge de dix ans de voir qu'un curé voisin lui avait confié le manuscrit d'une monographie paroissiale lors des événements de juin 1940. Toujours dans ma paroisse natale, le fait que M. le chanoine Delaporte, séjournant à Brou en 1917, avait dressé l'inventaire des archives paroissiales et avait noté la disparition, au moment de la Séparation, du procès-verbal de la consécration de l'église de Saint-Lubin de Brou en date du 14 mars 1498. Le fait que moi-même, à quelques années d'intervalle, j'ai constaté la destruction dans un presbytère des bulletins paroissiaux des décades précédentes, perte irréparable puisqu'il s'agissait d'une feuille multigraphiée, non imprimée, et qui de ce fait n'est jamais entrée à l'Hémérothèque nationale de Versailles. Je savais, comme l'abbé Angot, que les documents étaient très exposés dans les paroisses.

Je voulais aussi roder le cadre de classement des archives paroissiales que nous avions établi en 1960. Un cadre de classement ne devrait jamais être homologué et proposé sans avoir été mis à l'épreuve dans le concret : les travaux en chambre ne remplacent pas l'affrontement avec la réalité.

Comment s'est effectué la collecte des documents? Il fallait affronter les confrères, s'immiscer dans leurs papiers, paraître presque indiscret. Comme je préparais un travail sur le clergé pendant la Révolution, je demandais à voir les registres de baptêmes les plus anciens, il fallait aller au fond des placards. En fait, — et cela avait son importance — je savais que les chances de découverte étaient grandes : je m'étais assuré de l'état de la série double de l'évêché et j'avais bon espoir de trouver plus qu'à l'évêché. (3)

Pour le repérage des documents, j'avais également les travaux des Conférences ecclésiastiques de 1869 et de 1929, où les curés avaient dû répondre à des questions sur l'histoire paroissiale ; l'une d'elles portait sur la nature et l'ancienneté des archives.

A deux reprises, en 1857, c'est-à-dire une année après sa fondation, et en 1906, pour son cinquantenaire, la Société archéologique d'Eure-et-Loir

⁽³⁾ Je ne me suis jamais présenté comme mandaté par l'Autorité, je n'y étais pas du reste. Je ne figure comme archiviste diocésain sur l'Ordo qu'en 1973; mais j'étais considéré comme tel depuis une douzaine d'années. Le fait d'être accrédité par l'Autorité ne change pas grand chose auprès des •onfrères : récemment, pour le ramassage des livres liturgiques notés, un seul curé s'est manifesté pour remettre les volumes, à la suite d'une note insérée dans la Semaine religieuse.

proposa aux maires, curés et instituteurs de toutes les communes, un questionnaire d'une centaine d'articles dont plusieurs étaient relatifs aux archives.

Il n'est pas négligeable, non plus, de jeter parfois un coup d'oeil sur l'<u>Inventaire de la Séparation</u> qui décrit l'état des documents que l'agent des Domaines a pu voir.

Plus décevants en général, pour notre sujet, sont les procèseverbaux de visites pastorales, même si la question de la conservation des archives est posée explicitement.

* *

J'ai commencé la prospection systématique par le Perche, région occidentale du diocèse, qui correspond à l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou (57 communes). J'avais constaté qu'aux Archives départementales, aucun document de cette région n'était catalogué dans la série G et que l'archiviste Lucien Merlet avait erré de la façon la plus déconcertante sur les raisons de ces lacunes. Par contre, la Conférence ecclésiastique de 1929 signalait des fonds non négligeables (une suite ininterrompue des comptes de fabriques avec pièces justificatives de 1670 à 1900 à Frazé). J'avais l'impression qu'il y avait eu une attitude de blocage à la Révolution, attitude systématique pour ne pas obéir aux "lois scélérates", plus vraisemblable que la simple force d'inertie. J'avais cru comprendre aussi que c'était dans cette région que M. le chanoine Delaporte, qui naguère avait eu l'idée de ce rassemblement de documents, s'était heurté à une fin de non-recevoir chez tel ou tel confrère. Il avait demandé - sans succès - à l'évêque d'intervenir. J'ai eu la chance de convaincre tous les confrères, deux seulement sur trente abandonnèrent avec quelques réticences les documents. L'un me remettait les documents des XVIIème et XVIIIème siècles qui avaient séjourné sous un mauvais hangar et qui, pourris, étaient devenus inutilisables; le second désirait récupérer les pièces "à moins que l'Autorité ne s'y oppose". Il se retirait du ministère dans les mois suivants pour raison d'âge. (4)

Il ne faut se décourager devant rien, ne pas avoir l'air offusqué devant des situations de fait qui paraissent bien anormales : trouver les registres de baptêmes dans un cabinet de toilette, par exemple. Il faut savoir que souvent archives et bibliothèques se retrouvent par strates superposées dans une chambre ou le grenier où l'on repousse les résidus du confrère précédent : ceci vaut tout particulièrement pour les cures importantes où le titulaire mourait souvent sur place et était remplacé par quelqu'un qui, absorbé immédiatement par le ministère, n'avait pas le temps de trier les documents. La catastrophe, dans ce cas, c'est que la tâche soit dévolue à de braves personnes, voire des jeunes gens, qui risquent d'agir sans discernement.

Il y a le passage des compagnons d'Emmaüs qu'il faudra surveiller : le mieux sera d'aller visiter leur dépôt pour récupérer ce qui est récupérable, aussi bien des éditions du XVIème siècle de saint Grégoire de Nysse, que le sermonnaire d'un curé du XIXème siècle. Avec les chiffonniers profes-

⁽⁴⁾ Une seule fois, dans une autre région du diocèse, j'ai eu maille à partir avec un honorable vieillard qui m'a menacé des gendarmes et devant qui j'ai brandi d'une main les saints Canons parce que clerc comme lui, et de l'autre, les lois de la République parce qu'une partie des documents était antérieure à 1790. Il m'avait d'abord remis les archives et voulait les récupérer, le maire, son grand ami, ayant demandé le retour des pièces à la commune.

sionnels, on se trouvera souvent contraint à racheter les papiers au poids. Ce qui est vrai pour les archives paroissiales l'est parfois aussi pour les archives des instances supérieures.

Il m'est arrivé aussi de me voir remettre quelques documents paroissiaux dans une boîte à chaussures par la tenancière du café-tabac, qui détient la clé de l'église — documents qu'elle conservait jalousement de peur que le curé ne les dilapident.

Ce qui est important, je crois, c'est d'abord de se déplacer : on n'effectue pas une collecte d'archives à coup de circulaires ; lorsqu'on a convaincu le confrère d'abandonner ses documents, c'est d'effectuer l'enlèvement rapidement et totalement, une opération genre "Emmaüs", avoir des caisses, des sangles, des cartons d'archivage pour les choses précieuses, ce qui évite les mélanges regrettables. Ne pas faire le difficile devant les mandements épiscopaux, des ordos, des semaines religieuses qui vont nous encombrer; mais au milieu de ce fatras poussérieux, il y aura peut-être des épaves de bulletins paroissiaux ou des pièces uniques comme ce questionnaire de préparation à une confirmation pour 1926 (année de la mort d'un évêque), le seul que je connaisse et que j'ai récupéré dans un envoi de l'évêché qui était resté sous bande dans le courrier d'un presbytère. Il y a lieu de tout prendre, quitte à réduire certaines pièces par la suite.

Dès que possible, il est utile — et normal — de dresser un bordereau de ces ramassages d'archives. Il ne faut pas croire que les curés y attachent une grande importance, la plupart s'estiment débarrassés de choses qu'ils jugent inutiles. Je sais qu'il peut y avoir négligence — je veux croire qu'il n'y a que cela — mais j'ai expédié aux trente confrères des paroisses du Perche un exemplaire de l'Inventaire imprimé de leurs archives : deux en ont accusé réception. (5)

Résultats de cette collecte. Le premier résultat de cette collecte est de nous renseigner sur la nature exacte des archives, -- ce qui n'est pas sans intérêt.

Il faudrait que nous ayons au moins les préoccupations de l'essentiel, comme dans l'administration civile. Je suis toujours mal à l'aise lorsque je vois les inspections d'archives communales s'en tenir aux trois grandes catégories de documents : état-civil, délibérations du conseil municipal et cadastre; car il y a bien d'autres pièces dans une mairie. Pourtant, il faut bien reconnaître que, dans les archives paroissiales, beaucoup de confrères ne considèrent souvent qu'une catégorie de documents, les registres de catholicité : baptêmes, mariages, sépultures, et cette collection est souvent dispersée en plusieurs endroits, presque jamais.reliée, considérée pour son utilité immédiate, l'expédition des actes de baptêmes. Dans ces registres de catholicité, certains diocèses ont ménagé quelques pages à la fin des actes pour que les curés d'aujourd'hui continuent les traditions d'autrefois qui étaient de mentionner les faits marquants de la paroisse, des renseignements sur les intempéries, sur le prix du vin, les maladies des animaux ou les difficultés financières causées par l'affaire de Law. Maintenant, c'est plus souvent des relations concernant les bénédictions de statues ou les travaux dans les églises, des comptes rendus de missions, voire des annotations sur les événements de la guerre ou de la Libération au plan local. Il est fréquent de trouver de plus amples rensei-

⁽⁵⁾ Pourtant, il faut veiller à être attentif à rendre service aux curés pour ce qu'ils jugent être de notre ressort; ainsi on peut parfois éviter le démembrement d'un retable ou le décapage si à la mode des statues, être agréable en procurant une monographie paroissiale qui existerait en double, ou au moins procurer une photocopie.

gnements sur les registres restant à la paroisse, que sur ceux réexpédiés à l'évêché. Certains diocèses ont le <u>Livre de paroisse</u> qui se prête encore mieux à ce genre de chroniques.

Les pièces qui paraîtront le plus souvent sans intérêt seront les énormes comptes de gestion et budgets dont parfois on trouvera un double exemplaire à la chancellerie épiscopale, et même un triple dans la série V aux Archives départementales, pièces utiles essentiellement pour dater les travaux. Plus riches seront les livres d'annonces paroissiales. Que de choses à tirer des annonces paroissiales pour suivre les orientations de la dévotion dans une paroisse! A Notre-Dame de Nogent-le-Rotrou, j'ai trouvé une collection complète des annonces depuis 1814, où sont consignées toutes les dévotions eucharistiques du début du XIXème siècle, et même un sermon à la Garde Nationale en 1818.

Rares sont les Status animarum; mais parfois nous avons la bonne fortune de trouver des listes anciennes de pascalisants, ce qui permet, dans une paroisse de moyenne importance, d'établir à la hauteur de 1820 les classes d'âge et les répartitions socio-professionnelles des observants.

Les diaires de curés, où l'on suit l'emploi du temps au jour le jour, la fréquence et le mode de déplacement, voire le menu des ripailles à l'occasion des pèlerinages locaux : chez nous, les saints Marcoul, Gourgon, Antoine, Maur, Gille, sont les grands thérapeutes tant des animaux que des hommes, et provoquent de grands rassemblements à dates fixes. Pour la saint-Maur, à Dampierre-sous-Brou (300 habitants), le 15 janvier 1900, aux huit confrères venus dire des évangiles toute la matinée, il a été servi : potage gras - boeuf nature - tête de veau vinaigrette - poulet au blanc - gigot - salade - dessert - beignets - café.

Certains documents que l'on cherche en vain au presbytère sont à récupérer chez des paroissiens, anciens présidents du conseil de fabrique, anciens prévôts de confréries. En ce cas, les registres des délibérations, les bulles d'érection, les livres du trésorier, voire les vêtements, s'ils ne peuvent être réintégrés immédiatement, doivent dans la mesure du possible être photographiés ou microfilmés.

Quelques-uns de ces documents, surtout de la fabrique, ont pu être séquestrés d'une façon plus ou moins abusive par l'agent des Domaines, en 1906.

Au sujet des documents paroissiaux séquestrés en 1906, je crois utile de faire mention des conventions que nous avons établies avec la Direction des Archives départementales d'Eure-et-Loir. J'avais remarqué ces documents sur les rayons de la série Q, déposés mais non inventoriés au milieu des tables de succession et autres registres du même genre, versés aux Archives départementales en 1936. Ayant obtenu l'autorisation de les consulter, j'y avais fait des glanes curieuses, telles que celle-ci : dans un registre de fabrique, un curé, vers 1860, avait relaté une fouille d'un site gallo-romain avec croquis du mobilier à l'appui.

Avec l'accord des Directions des Archives de France et des Domaines, après l'acceptation du Conseil général, les documents paroissiaux séquestrés en 1906 ont été déposés aux Archives diocésaines, moyennant quoi l'autorité ecclésiastique s'engage à remettre aux Archives départementales tous les documents d'Ancien Régime qui se trouvent encore dans les paroisses. Le "moyennant quoi" est de trop, puisque nous savons que tous ces documents sont propriété publique de par la loi du 5 janvier 1790. Cette façon d'agir permet de regrouper les documents dans les dépôts et les séries où les chercheurs sont en droit de les trouver.

J'ai apporté le témoignage de mon expérience dans une situation déterminée.(6) Je sais d'autres diocèses qui agissent différemment et qui nous feront part bientôt de leur façon d'opérer : je pense au diocèse d'Arras où l'abbé Léon Berthe anime une commission dans laquelle W. Bougard, archiviste départemental, prend une part très active en rédigeant les inventaires détaillés de tous les fonds regroupés au dépôt central. Notre confrère de Vendée, M. Louis Delhommeau, agit en fonction d'une situation historique exceptionnelle en France : il classe, inventorie, inspecte toutes les archives paroissiales d'Ancien Régime et postconcordataires dans les paroisses, — tout cela en parfaite entente avec le Directeur des Services d'archives départementales.

L'essentiel, c'est d'être convaincu de l'urgence de la tâche et de l'importance de notre métier d'archiviste. Sauvegarder les documents, les rassembler, les cataloguer, publier les inventaires — si la chose est possible —, c'est le meilleur service que nous puissions rendre aux historiens.

Pierre BIZEAU

- N. B.; Il n'est pas inutile de savoir que nos voisins, les Belges, sentent la même nécessité de regrouper leurs archives ecclésiastiques. Les documents concernent des périodes plus longues. Par contre, nous sommes surpris de constater qu'ils adoptent une numérotation suivie qui convient mieux à des séries fermées. Le cadre de classement français qui est inséré ci-dessous a l'avantage de présenter des séries ouvertes, ce qui facilite la vue synthétique des pièces introduites postérieurement à la rédaction de l'inventaire.
- Inventaire des archives de la paroisse de Saint-Nicolas-en-Havre à Mons (XIIème-XXème siècles), par Robert WELLENS. Bruxelles, 1968, 21 x 31 cm 65 pages (offset).
- Inventaire des archives des cures déposées aux Archives de l'Etat à Huy, tome Ier, par E. TELLIER et P. BAUWENS. Bruxelles, 1969, 21 x 31 cm., 32 pages.
- Inventaire d'archives paroissiales de la ville et de l'arrondissement de Tournai, tome Ier, par G. WYMANS. Bruxelles, 1971, 21 x 31 cm., 127 p.

⁽⁶⁾ Diocèse de Chartres (Département d'Eure-et-Loir). Inventaire sommaire des archives paroissiales post-concordataires de l'archidiaconé du Perche (arrondissement de Nogent-le-Rotrou), par Pierre BIZEAU, caré de Bû. Préface de M. Gabriel Le Bras, membre de l'Institut. Ouvrage publié avec le concours du C.N.R.S., dans le Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir - Documents 6, nº 22-23 (3ème et 4ème trimestres 1966), et tirage à part, in-4º, XII-64 p. - En vente à la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 16 rue Saint-Pierre, 28000 - CHARTRES. Au prix de 15 frs. C.C.P. Société archéologique. 516 89 Paris.

CADRE DE CLASSEMENT

POUR IES ARCHIVES PAROISSIALES

(Circulaire du secrétariat de l'épiscopat français, 14 novembre 1961)

Série A (Relations avec la hiérarchie)

- 1 A Documents généraux : mandements, lettres pastorales, bulletin diocésain, ordo
- 2 A Documents spéciaux : correspondance avec l'archidiacre, ordonnances paroissiales.
- 3 A Rapports avec le doyenné.

Série B (Personnel)

Série C (Vie paroissiale)

- 1 C Administration des sacrements, registres de catholicité, <u>liber</u> <u>animarum</u>, fichier paroissial, bulletin paroissial, livre paroissial.
- 2 C Sermons, catéchismes, missions paroissiales.
- 3 C Ecoles libres.
- 4 C Oeuvres de piété, confréries, pèlerinages.
- 5 C Ceuvres d'assistance et de charité.
- 6 C Mouvements d'apostolat laïcs.

Série D (Biens de la paroisse)

- 1 D Biens immobiliers.
- 2 D Biens mobiliers, inventaires.
- 3 D Entretien des édifices appartenant ou affectés à la paroisse.

Série E (Administration temporelle de la paroisse)

- 1 E Conseil de fabrique ; délibérations.
- 2 E Comptabilité paroissiale : quêtes, legs, denier du culte, honoraires, budgets et comptes, registre des messes.
- 3 E Fondations, donations, legs, adjudication de bancs.

Série F: (Rapports avec 1' autorité civile)

- 1 F Séparation.
- 2 F _ Presbytères; sonneries de cloches, processions, Te Deum.

Série Z (Documentation historique)

Monographies - Notes d'érudits - Journaux de curé, sermons - Papiers privés.

LE TRAVAIL DE L'ARCHIVISTE

D'UNE PETITE CONGREGATION RELIGIEUSE

(Extrait des premières pages d'une série d'articles parus sur la question dans la <u>Semaine religieuse de Rodez</u>

n^{os} des 13, 20, 27 janvier et 3 février 1974)

Intérêt des archives :

Oh! certes, le souci des archives peut n'être pas toujours suffisamment compris. Toutefois, dans la mutation qui affecte l'Eglise, la nécessité s'impose d'assurer — en vue de l'histoire — la sauvegarde des archives anciennes et la bonne conservation des documents récents qui témoignent de la vie de l'Eglise.

Les archives émanant d'une source ecclésiastique ou religieuse sont, en effet, intéressantes à un double titre. D'une part, elles témoignent d'un fait de civilisation; et, à ce titre, elles ont une destination commune et constituent un élément de l'histoire générale. D'autre part, pour les chrétiens, elles gardent trace de l'action du Dieu vivant; à ce titre, dles sont un bien d'église et constituent un lieu théologique ainsi qu'une source spirituelle pour les générations successives du peuple de Dieu.

Encore est-il nécessaire, pour qu'elles puissent ainsi servir aux générations ultérieures, que :

- ces archives existent : c'est la responsabilité de ceux qui sont à la source de les constituer ;
- ces archives soient classées, inventoriées, utilisables : c'est la responsabilité des archivistes, mais il leur en faut les moyens ;
- ces archives soient lues d'une manière correcte pour permettre de répondre correctement à la question : Eglise, que dis-tu de toi-même ? C'est la responsabilité des historiens et des théologiens.

Lorsqu'elles sont conservées, classées, inventoriées, les sources documentaires émanant de la vitalité de l'Eglise catholique permettent d'y "contempler, selon l'expression de Pie XII à propos des archives vaticanes, comme dans un miroir la conscience que l'Eglise a d'elle-même". Lorsqu'au contraire font défaut les sources documentaires d'origine ecclésiastique ou religieuse, il est inévitable que soit méconnu ce qu'elles peuvent contenir de spécifique.

Que faire ?

Oh! certes, les difficultés ne manquent pas en ce domaine : difficultés matérielles et souvent manque de personnel qualifié. Il est bien clair que presque rien ne peut être fait si les autorités ecclésiastiques et religieuses n'ont pas le souci de sauvegarder les archives anciennes qui dépendent d'elles et de conserver les documents qu'annuellement elles produisent. Or, généralement, les archives, contrairement aux livres de bibliothèques que l'on peut trouver en plusieurs exemplaires, sont uniques; et, de ce fait, la perte de certaines d'entre elles ne peut être compensée par la recherche de documents semblables qui n'existent pas.

Antérieurement à tout effort relatif à cette question des archives,

il y a donc un préalable : c'est qu'aux différents échelons, chaque responsable soit sensibilisé à cette question, convaincu de sa responsabilité en ce domaine (la responsabilité d'une action entraînant la responsabilité des traces que cette action doit laisser) et résolu à traduire dans les faits les exigences résultant de cette responsabilité.

Toutefois rien ne peut remplacer l'initiative de celui ou de celle qui a la charge des archives. Et il faut direpeque certains archivistes accomplissent parfois un travail remarquable, trop/connu, et dans des conditions qui ne peuvent provoquer que de l'admiration.

J'ai vu l'archiviste d'une petite congrégation religieuse féminine qui, ayant compris la nécessité de son travail, a commencé par faire un rapport à ses supérieures. Les salles nécessaires ont pu être mises à sa dispositions. Une première rétribution, du budget général, lui a permis d'acheter les casiers métalliques indispensables; et une subvention annuelle lui permet d'assurer le classement des papiers des maisons fermées. Cette archiviste a sollicité la collaboration des diverses maisons de la congrégation : chaque maison, en lui fournissant quinze francs par an, lui assure l'équipement en cartons pour ranger les dossiers retrouvés ou récupérés.

En quatre ans, elle a pu récupérer dans les greniers de la Maison-Mère tous les papiers abandonnés, et dans les différentes maisons tout ce qui pouvait subsister. Elle a rangé tous ces dossiers dans les cartons, conservant dans un cahier à feuilles perforées un double de l'inventaire, laissé dans chaque dossier, de ce que celui-ci contenait. Elle a fait photocopier les pièces importantes concernant l'histoire de sa congrégation, et qui se trouvent aux Archives départementales, aux Archives diocésaines, etc. Elle a réussi à reconstituer quatre collections complètes de toutes les publications périodiques émanant de la congrégation. En recourant à ces sources, ainsi qu'aux registres de catholicité des paroisses et à quelques autres fonds d'archives, elle a pu établir un fichier de toutes les religieuses de la congrégation depuis les origines, avec pour chacune : date de naissance, renseignements succincts sur la famille et la formation de la religieuse, dates de son entrée dans la congrégation et de sa profession, curriculum vitae, date de décès et numéro de sa sépulture au cimetière.

Elle est maintenant en train de s'enquérir de l'activité des maisons fermées; c'est ainsi qu'on trouve trace de son passage dans un journal local de Belgique avec photographie à l'appui (l'article est, bien entendu, conservé dans les archives): le fermier, qui occupe maintenant la maison dans laquelle s'était installée à la Séparation une communauté de sa congrégation, non seulement lui a permis de prendre toutes les photographies qu'elle voulait, mais encore — devant son refus de prendre une goutte de Calvados — lui a oûvert une bouteille de Saint-Emilion qu'il gardait précieusement dans sa cave : "Ma soeur, — a dit la femme du fermier — vous ne pouvez pas refuser : c'est un saint, c'est un moine, et il est de votre pays."

Et maintenant, pour apprendre ce qu'est l'intuition de la fondation, le chapitre général a recours à l'archiviste, les novices vont auprès d'elle s'initier à l'histoire de la congrégation, les religieuses desdiverses maisons, — lorsqu'elles passent à la Maison — Mère — viennent y apprendre l'histoire de leur propre communauté. Cela vaut bien quinze francs par an, disent-elles!

D'ores et déjà, il y a dans les archives de cette congrégation des matériaux qui attendent un historien, ou une historienne.

I · · · -7

BIBLIOGRAPHIE ------

Pour alimenter cette rubrique bibliographique, nous serons reconnaissants à chacun de signaler, à l'attention de tous, les ouvrages et articles susceptibles, à un titre ou à un autre, d'intéresser les membres de l'Association, - à commencer bien entendu par les travaux que chacun peut être amené à publier.

Ouvrages généraux -----

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE - ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANCAIS.

Manuel d'archivistique. - Paris, Imp. nationale, 1970, 807 p.

Dans cet ouvrage élaboré par l'Association des archivistes français, les auteurs ont codifié leur expérience et leurs réflexions sur la théorie et la pratique des Archives publiques en France. Après un exposé sur l'aspect juridique des archives, ainsi que sur l'organisation et la législation, ce sont les problèmes archivistiques eux-mêmes qui sont étudiés : préarchivage, versements, triages et éliminations, classements et inventaires, communication, dépôts, installations, rôle culturel. Bien que consacré principalement aux archives publiques, ce manuel ne peut manquer d'être des plus utiles, non seulement pour la connaissance du fonctionnement des dépôts publics, mais encore pour l'organisation des archives en général.

- Michel DUCHEIN. - Les bâtiments et équipements d'archives. - Paris, Archi-

ves de France, 1966, 314 p.

Le chef du service technique à la direction des Archives de France a rassemblé dans ce manuel toutes les indications pratiques relatives à un service d'archives, aux bâtiments d'archives type (magasins; locaux de travail: construction et aménagements; mobilier et équipement), aux bâtiments d'archives spéciaux (dépôts aménagés dans des bâtiments préexistants, dépôts de préarchivage, dépôts des pays tropicaux), avec données chiffrées utiles, bibliographie, etc. Assurément il s'agit de ce qui est idéalement requis ; mais bien des remarques peuvent s'avérer fort utiles.

- "Les archives religieuses en France", in La Gazette des archives, 4ème trimestre 1962 (nº 39). - Paris, Archives de France.

Ce numéro de La Gazette des archives contient les rapports présentés au 10ème Congrès annuel des archivistes français, tenu à Mîmes en juin 1962. Deux études relatives aux archives de l'Eglise catholique : l'une sur les archives diocésaines et paroissiales (exposé de Guy Dubosa, alors inspecteur général des Archives); l'autre sur les archives des congrégations (exposé de Bernard Mahieu, conservateur en chef aux Archives nationales). Les deux autres études ont pour but de faire connaître l'état des archives religieuses des confessions protestantes et des institutions juives en France.

Questions particulières ****

Charles MOLETTE. - Les archives des congrégations religieuses féminines. Extrait de La Gazette des archives, 1er trimestre 1970 (nº 68), pp. 25-43.

Après avoir rappelé ce que représentent les archives dans la vie de l'Eglise catholique en France, et souligné leur utilité pour l'histoire, ainsi que les directives données par le Saint-Siège, l'auteur présente un cadre de classement, mis au point par une petite commission composée exprès pour l'élaborer, en le faisant précéder d'un rappel de quelques principes généraux relatifs à la notion, au classement et à la consultation des archives. Ce cadre de classement, très souple, a déjà fait ses preuves, et s'est révélé susceptible de s'adapter aux fonds émanant de congrégations aux buts très différenciés. Des notes relatives aux congrégations diocésaines, aux

maisons provinciales et locales, aux monastères de contemplatives, aux enseignantes, évoquent les adaptations à apporter dans l'utilisation de ce •adre qui vient combler une lacune et fait date dans l'histoire de l'archivistique religieuse.

- Pierre LACROIX. - Les congrégations religieuses dans le Jura 1801-1901. (in : La semaine religieuse du diocèse de Saint-Claude, 13 mai 1971, pp. I-XXVI).

Article très important par les sources documentaires qu'il indique sur près de 50 instituts dénombrés, et comptant quelque 1300 maisons dans le Jura en 1900.

- Joseph DEHERGNE. - Répertoire des Jésuites de Chine de 1552 à 1800. - Rome (Institut historique s.j.) - Paris (Letouzey et Ané), 1973, XXXVI-430 p.

Cet ouvrage contient 920 notices — dont celles de plus de 110 Français de toutes régions (biographies, bibliographies), avec 3 cartes, caractères chinois et signes diacritiques. C'est un très bel exemple de ce qu'un archiviste (l'auteur a passé 15 ans en Chine, et il est depuis 20 ans archiviste de la Province jésuite de Paris) acharné au travail peut apporter à l'histoire dans le domaine de la recherche fondamentale. Ce manuel va sans doute devenir très vite classique pour l'étude de cette période de trois siècles concernant les rapports Est - Ouest, l'influence réciproque de l'Europe sur la Chine et de la Chine sur l'Europe.

- Georges CADEL. - Essai sur l'activité missionnaire du diocèse de Coutances au XIXème siècle. - Deux suppléments à l'Union missionnaire du clergé, 1936-1937, 64 p.

Il serait souhaitable que des recherches analogues pussent être menées dans tous les diocèses de France.

- Pierre BIZEAU. - Inventaire sommaire des archives paroissiales postconcordataires de l'archidiaconé du Perche (arrondissement de Wogent-le-Rotrou).-Chartres, 1967, KIV-64 p.

Pour l'origine et le contenu de cet ouvrage, cf. supra l'article de Pierre Bizeau : "Sauvegarder les archives paroissiales".

- Chanoine DECHAVASSINE. - Notice pour la tenue des archives paroissiales. - Annecy, 1961, 8 p. (polyc.)

Cette brochure, dont l'auteur était alors archiviste du diocèse d'Annecy, contient quelques renseignements très pratiques. Il est seulement à noter que ces pages contiennent un autre cadre de classement (d'ailleurs plus complexe) que celui qui fut proposé par la circulaire du Secrétariat de l'Episcopat français du 14 novembre 1961.

- Charles MOLETTE. - L'Association catholique de la Jeunesse française, 1886-1907. Une prise de conscience du laicat catholique. Paris, A. Colin, 1968, VIII-815 p.

La lecture des abondantes indications des sources consultées a déjà donné l'occasion, à l'un ou l'autre archiviste, de classer des papiers qui dormaient sous la poussière, et de se mettre en quête de bulletins, polycopiés ou imprimés, papiers de personnalités ecclésiastiques, religiouses ou laiques, etc. Car il ressort de ces pages que les archives des dépôts centraux (évêchés, maisons provinciales) devraient pouvoir conserver quelque trace de la vitalité de l'Eglise catholique en France.

*

Archives diocésaines

Dans la plupart des cas, les archivistes diocésains possèdent au moins un inventaire sommaire du fonds dont ils ont la charge, avec un minimum de classement qui leur permet généralement de retrouver ce qu'ils peuvent être amenés à chercher. Dans certains cas, les archivistes ont entre les mains un véritable inventaire dactylographié pour leur usage personnel. Nous nous bornons à signaler ici, à titre d'exemples, quelques travaux concernant les archives diocésaines. Et ce sont les indications que chacun voudra bien communiquer à tous ceux qui alimenteront cette rubrique.

- Jacques GADILLE. - Guide des archives diocésaines françaises. - Lyon, Université de Lyon - II, coll. du Centre d'histoire du catholicisme, fasc. 3, 1971, 167 p.

Ce guide, sans doute le premier du genre, est conçu pour être au service des historiens. Dans une première partie, l'auteur examine le contenu général des archives diocésaines postérieures au Concordat : situation matérielle et spirituelle des paroisses, enseignement, relations avec l'Etat, séminaires, contenu des papiers personnels des évêques. Après cette vue d'ensemble, J. Gadille donne un état des fonds par diocèse et selon six rubriques :

- 1. sociologie du clergé et des fidèles ;
- 2. organisation diocésaine et liturgie ;
- 3. enseignement religieux ;
- 4. spiritualité;
- 5. communautés religieuses ;
- 6. histoire générale.

On y trouve encore, en annexe, un tableau des visites, des rapports et des enquêtes par région.

- J.-B. LECHAT. - Répertoire des archives de l'évêché de Coutances. (Extrait des Actes du 81ème Congrès des Sociétés savantes, Rouen - Caen,

1956). - Paris, Imp. nationale, 1956, 30 p.

Cette collection ecclésiastique privée, à peu près complète depuis le XIVème siècle, est d'autant plus importante que les Archives départementales de la Manche ont été totalement détruites par les bombardements américains de Saint-Lô en juin 1944. D'un maniement assez malaisé (son auteur, le chanoine Allain, l'estimait "très imparfait"), l'inventaire des archives de l'évêché de Coutances a du moins le mérite d'exister. Et l'abbé Lechat a eu le mérite de le publier intégralement, en y apportant quelques précisions.

- Jules de VAULX. - Archives historiques de l'évêché de Nancy. Classement et inventaire sommaire. - Nancy, 1962, 37 p. (polyc.), avec addenda et mutenda pour mise à jour en 1968 (3 p.).

Ce cahier contient : pp. 1-4 : classement ;

pp. 5-37: inventaire sommaire.

C'est l'exemple d'un travail indispensable.

A PROPOS DES MANUSCRITS DE L'EVECHE DE FREJUS

Le transfert de l'évêché de Fréjus à Toulon a remis au jour quelques manuscrits provenant de l'évêché de Fréjus, et actuellement déposés à l'évêché de Toulon. Quelques-uns ont provoqué une publication.

* Victor SAXER. - Liber institutionum seu Directorium Ecclesia Foroiulensis (Extrait du Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1958). - Paris, Imp. nationale, 1959, pp. 147-154.

Il s'agit de la description et de l'histoire d'un livre liturgique du XIVème siècle, qui comble une lacune (entre le sacramentaire du XIII ème

siècle et le bréviaire du Wème siècle).

* Victor SAXER. - Les manuscrits de l'évêché de Fréjus (Extrait de Scrip-

torium, XVII, 1, 1963, Bruxelles, pp. 10-24.

Les manuscrits évoqués sont une Bible (XIème-XIIème s.), un Sacramentaire (XIème-XIIIème s.), un Directoire liturgique (XIVème s.), Statuts synodaux et Speculum ecclesiae (XIVème s.), etc.

A signaler p. 24, la note 50:

Des feuillets et des enluminures d'un antiphonaire ou graduel du XVIIème siècle avaient encore été vus pendant la première moitié du XXème siècle.

M. Paul-Albert Février a eu en mains, vers les années 1954-1955, un manuscrit qui lui avait été communiqué par Mgr Pierre Chaix, vicaire général. Il en a relevé l'incipit et l'explicit et a bien voulu me les transmettre. / ... 7 Il s'agit donc de l'Ordinaire de Pierre-Joseph de Castellane-Norante, évêque de Fréjus (1715-1739). Ce manuscrit est actuellement introuvable : il a dû disparaître au moment du transfert des Archives en 1959."

ATTENTION

AUX PERTES IRREPARABLES

A CRAINDRE

DANS IES TRANSFERTS

ET LES DEMENAGEMENTS

... "Un archiviste pauvre est un pauvre archiviste"
(l'archiviste du diocèse de Besançon en 1860, c'est-à-dire
il y a plus d'un siècle ! ..)

MISE EN GARDE

Un certain F. Kennedy, qui se donne pour "Restaurateur d'art, spécialiste d'achats d'archives", cherche actuellement, pour ses "travaux de restauration d'art", toutes sortes d'archives "datant avant 1900".

Il entreprend une prospection à travers les départements, en vue d'écumer "études ou anciennes études de notaires ou d'huissiers, d'administrations, de mairies, de presbytères, d'anciennes maisons commerciales et même d'usines dont l'activité remonte avant 1900".

Mous mettons en garde, de la façon la plus formelle, tous ceux qui seraient atteints, directement ou indirectement, par cette entreprise ou par quelque autre similaire.

Il serait absolument inadmissible qu'une quelconque parcelle du patrimoine religieux du pays disparût d'une telle façon.

Paris, le 31 janvier 1974

L'EX-VOTO MARITIME, TEMOIN D'HISTOIRE

L'ex-voto apporte un témoignage historique direct dont l'intérêt déborde d'ailleurs l'objet de l'histoire religieuse. Contre l'incurie, le vandalisme et le vol, la loi civile et le droit canonique, le classement même de certains objets par l'autorité administrative demeurent trop souvent inefficaces.

Parmi les ex-voto, ceux qui furent offerts par des marins ou leurs proches sont des plus intéressants. Ils sont fort divers : maquettes de bateaux, tableaux, statues, objets de toutes sortes, plaques commémoratives, voire monuments entiers comme chapelles ou calvaires. Pour les étudier et contribuer à leur sauvegarde, une enquête a été entreprise en Sorbonne dès 1969; elle constitue l'un des objectifs d'un Laboratoire associé du C.N.R.S. (nº 211: histoire maritime) avec le concours du Musée de la Marine, de l'Inventaire monumental de la France et du Musée des Arts et Traditions populaires. L'enquête comporte le repérage, la photographie, la description des objets; elle suppose une documentation archivistique et une information orale sur place; elle aboutit à des mémoires et thèses d'histoire religieuse. La publication d'un "corpus" est en projet. Déjà 16 départements côtiers, sur 25, ont été visités par les enquêteurs; 1375 "ex-voto" maritimes ont été repérés et inventoriés; mais des 143 autres objets signalés, toute trace est perdue. D'autre part, aux "ex-voto" des départements côtiers viennent s'en ajouter d'autres à l'intérieur même du pays. Un "Comité national de sauvegarde des ex-voto maritimes" groupe des personnalités représentatives des milieux et institutions intéressés par le problème. Leur caution, venant confirmer l'intérêt de l'entreprise, doit permettre aux enquêteurs de trouver sur place les aides nécessaires à leur tâche. Elle stimulera également les concours spontanés qu'elle est en droit d'espérer.

On pourra se procurer renseignements et fiches-types auprès du Professeur Michel Mollat du Jourdin, Directeur du Laboratoire associé d'histoire maritime, Ecole pratique des Hautes Etudes (IVème section), 47 rue des Ecoles - 75005 Paris; et Président de la Commission internationale d'histoire maritime.

.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE Siège social: 50 rue de Bourgogne - 75007 Paris - CCP 32.228.84 - La Source

| abort con | ACCEPTATION OF THE PROPERTY OF | and the same of th |
|-----------|--|--|
| | SOMMAIRE | Pages |
| | Editorial par Charles MCLETTE | 1 |
| | La collaboration entre historiens et archivistes de l'Eglise | |
| | de France - Rapport donné par Raymond DARRICAU à la session de septembre 1973 | 3 |
| | Sauvegarder les archives parcissiales - rapport donné par Pierre BIZEAU à la session de septembre 1973 | 6 |
| | Le travail de l'archiviste d'une petite congrégation féminine (Extraît de la Semaine religieuse de Rodez) par Charles MOLETTE | 13 |
| | Notes bibliographiques (1) : Cuvrages généraux | 15 |
| | .: Archives diocésaines | 17 |
| | Informations : texte de la mise en garde adressée aux directeurs des Semaines religieuses | 19 |
| | : note sur un effort en cours, dont plusieurs archivistes seront heureux d'être tenus au courant. | |

(1) Dans cette rubrique pourront être signalées, au fur et à mesure, comme c'est commencé dans ce premier numéro, les publications des membres de l'Association relatives, à un titre ou à un autre, à la question des documents qui, témoignant de la vitalité de l'Eglise catholique en France, constituent un élément du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays.

Merci d'avance aux Archivistes de l'Eglise de France (c'est-à-dire à tous ceux qui remplissent - dans un fonds d'archives concernant l' histoire de l'Eglise catholique de France en quelque lieu qu'il se trouve - une tâche d'archiviste, ou qui y collaborent)

Pour leur cotisation et leur abonnement à leur bulletin : 20 frs,

à verser à l'Association des Archivistes de l'Eglise de France,

C.C.P. 32.228 84 La Source